



Livret d'accueil



SESSAD
SSEFS LANGAGE & INTÉGRATION
SEINE & MARNE

📍 30 avenue Georges Pompidou - 77000 MELUN
☎ 01.60.56.57.87 ✉ contact.li77@asso-li.fr

www.langageetintegration.fr

L'Ecole Intégrée Montaigu, de l'Association Langage et Intégration a été créée en 1983 dans les locaux de l'école élémentaire Montaigu de Melun. Ce service a évolué en fonction des besoins identifiés, d'une structure de scolarisation spécialisée vers un service d'accompagnement de l'enfant sourd et sa famille dans son parcours de vie.

Aujourd'hui, Langage et Intégration Seine et Marne est un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile qui accueille des enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant une surdité moyenne avec difficultés associées ou une surdité sévère ou profonde sans ou avec trouble associé nécessitant l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire.



➤ **LE SESSAD** (agrément de 80 places)

▶ **Pôle Petite Enfance** « LES PTITS KOALAS »

POUR QUI ?

Pour les enfants de 0 à 3 ans pour lesquels une déficience auditive a été diagnostiquée.

POURQUOI ?

- Développer les capacités de communication de l'enfant dans la relation avec ses parents et son entourage ;
- Accompagner les parents dans la compréhension des conséquences de la surdité sur le développement ;
- Informer et conseiller les professionnels accueillant l'enfant.

OÙ ?

- Au domicile ;
- Dans les lieux d'accueil de l'enfant : assistante maternelle, crèche ;
- Dans les locaux du service à Melun

▶ **SSEFS - Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation**

POUR QUI ?

Pour les enfants et adolescents déficients auditifs de 3 à 20 ans scolarisés dans des établissements ordinaires d'éducation ou inscrits dans les dispositifs communs de formation professionnelle (écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées...) situés au Sud du Département.

POURQUOI ?

- Développer les capacités et les compétences du jeune accueilli pour qu'il devienne un adulte le plus autonome possible.
- Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle et la protection des personnes déficientes auditives.
- Assurer un suivi médical de la personne accueillie et une surveillance de l'adaptation prothétique.



- Participer à l'adaptation des moyens mis en place pour la réussite de la scolarité de la personne accueillie par une action pédagogique, éducative rééducative et psychologique.
- Accompagner et soutenir les familles dans la vie quotidienne et les démarches administratives.
- Selon le choix des parents, éveiller et développer la communication entre l'enfant ou l'adolescent et son entourage selon un projet individualisé : communication orale avec un étayage possible en LfPC et/ ou communication mimo-gestuelle en LSF.

OÙ ?

- Dans les lieux scolaires (écoles, collèges, lycées) ;
- Au centre de loisirs, au sein des associations sportives et culturelles ;
- A domicile.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE

➔ Une équipe administrative, d'accueil et d'entretien

- Une Directrice Adjointe
- Une Cheffe de service
- Une Assistante de Direction
- Une secrétaire de Direction
- Un Agent Technique/Chauffeur
- Un Agent de service

➔ Une équipe spécialisée au quotidien

- Un médecin ORL
- Une Psychologue
- Des psychomotriciennes
- Des professionnels de communication LSF et LPC
- Un professeur de LSF
- Une assistante de service social
- Des éducatrices
- Une aide-médecine psychologique
- Une enseignante spécialisée mise à disposition par l'Education Nationale

➔ L'équipe travaille en partenariat avec :

- La famille qui s'engage à respecter le Règlement de Fonctionnement du SESSAD ;
- L'équipe du lieu de vie ou de scolarisation (crèches, écoles etc.) ;
- Le service hospitalier qui suit l'enfant ;
- Les orthophonistes et ergothérapeutes du secteur Sud de Seine et Marne ;
- D'autres partenaires comme la MDPH, l'Education Nationale, les municipalités, les ESMS, les plateformes de service.

LES MODALITÉS D'ADMISSION

A la demande des parents, des rencontres sont proposées avec la Direction du Service puis avec le médecin ORL, l'assistante sociale et la psychologue.

En accord avec les parents, l'admission se fait après décision d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Lors du RDV familles/Direction, le Dossier Administratif de l'enfant est formalisé :

- Remise du Livret d'accueil, du Règlement de Fonctionnement, de la Charte des Droits et des Libertés
- Signature de l'Autorisation de Prise en Charge
- Présentation du projet de service et information de la procédure du Droit de Consultation du Dossier de l'Usager conformément à la loi 2002-2.

➔ Un projet individualisé d'accompagnement pour chaque enfant

Pour chaque enfant accueilli, l'équipe élabore un projet personnalisé d'accompagnement en concertation avec les différents partenaires (familles, équipes pédagogiques, services hospitaliers etc.).

Il précise les objectifs, les moyens mis en œuvre, les modalités d'accompagnements et les partenariats mobilisés.

Le PPA fait l'objet d'un engagement réciproque.

■ LE RECOURS À UNE PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez contacter une « personne qualifiée » pour faire valoir vos droits tels que mentionnés à l'article L311-5 du code de l'action sociale et des familles. La liste de ces personnes vous sera communiquée à l'ARS (Agence Régionale de Santé).



ARS Seine et Marne
13, avenue Pierre Point
CS 30781
77567 LIEUSAIN CEDEX
www.iledefrance.ars.sante.fr

En relation directe avec nos valeurs et nos missions, il nous semble important de rappeler la définition de la bientraitance :

« La bientraitance, démarche volontariste, situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques tout en conservant une empreinte de vigilance incontournable. La bientraitance est donc à la fois démarche positive et mémoire du risque. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. »



Les actions des professionnels concourent au développement d'accompagnements bien traitants et démontrent la mise en œuvre d'une démarche positive constamment questionnée au regard de chaque situation.

Dans le cadre de cette démarche, nous souhaitons porter à votre connaissance le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être :

Le « **119** » a deux missions principales :

- Accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger.

- Transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière : les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) aux fins d'évaluation.

■ APPEL D'URGENCE POUR SOURDS, MALENTENDANTS ET APHASIQUES (114)

Le « **114** » est un numéro d'appel d'urgence pour les personnes sourdes, malentendantes et aphasiques.



Ce numéro unique et national est gratuit.
Il est accessible tous les jours, à n'importe quel moment par :

- Visioconférence
- Tchat
- Mail
- SMS

Grâce à ce numéro, vous pouvez contacter le SAMU (15), la Police-Gendarmerie (17), les Pompiers (18).

C'est un gain de temps précieux pour sauver des vies !

SURDITÉ, OÙ S'INFORMER ?
www.surdi.info

Je cherche une orthophoniste pour ma fille de 4 ans

LSF, LPC C'est quoi ?

Une classe CLIS pour mon petit garçon, qu'est-ce que c'est ?

Ma fille est sourde et je cherche un centre de vacances spécialisé

C'est quoi la lecture labiale ?

Comment échanger avec d'autres familles concernées par la surdité d'un nouveau-né ?

J'ai besoin d'un interprète en LSF...

Où puis-je apprendre la langue des signes dans ma région ?

le médecin vient de m'annoncer que mon bébé est sourd, est-ce qu'un jour il dira "maman" ?

Je deviens sourd, existe-t-il une association dans ma région pour m'aider ?

À 81 ans mon père entend moins bien, dois-je l'inciter à porter un appareil ?

POUR INFORMATION
10 MILLIONS
DE PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES EN FRANCE

0 812 040 040
Communication au tarif local

surdi.info
Centre national d'information sur la surdité

www.surdi.info

S'ORIENTER EN UN SEUL CLIC !

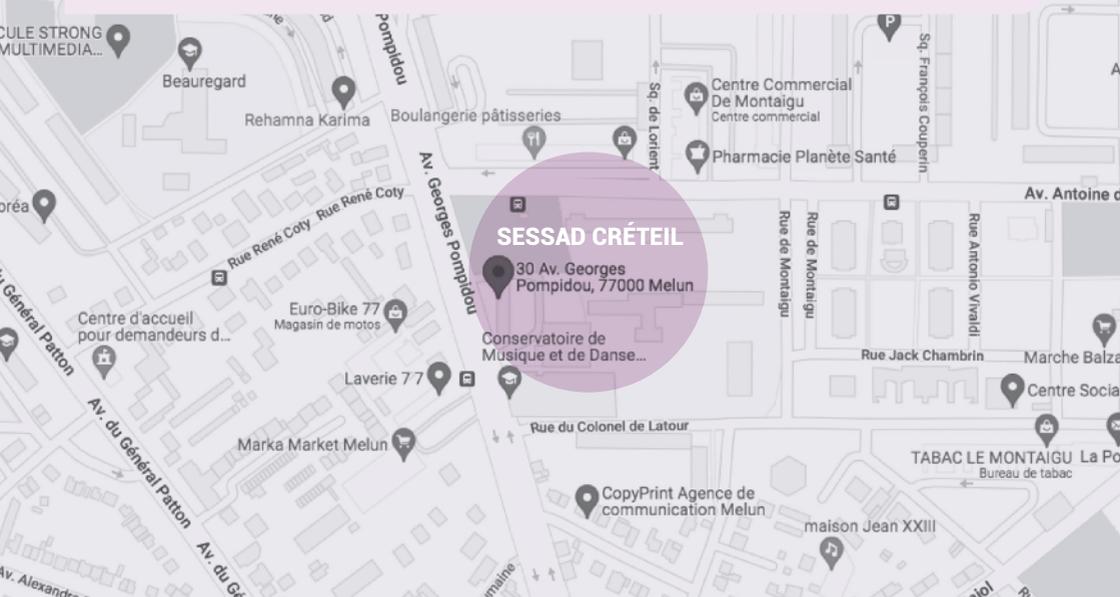
COMMENT SE RENDRE AU SESSAD ?

SSEFS - LANGAGE ET INTEGRATION Seine et Marne

 **Route :** Rocade Nord de Melun / Rond-point N105 – RD 606 : Direction « Melun Centre » / Avenue Georges Pompidou / Indication « Ecole intégrée Montaigu » à gauche

 **SNCF :** RER D (Gare de Melun)

 **Bus :** Ligne D – arrêt Saint Exupéry / ligne express 18 – arrêt Pompidou



 **Accueil :** Lundi/mardi/jeudi de 8h30 à 18h00
Mercredi et vendredi de 8h30 à 16h00

 **Directrice :** Mialy CHARENTON
Cheffe de service : Françoise SALAÜN

 **Médecin ORL :** Docteur Alain MOINE



SESSAD

SSEFS LANGAGE & INTÉGRATION

SEINE & MARNE

📍 30 avenue Georges Pompidou - 77100 MELUN
☎ 01.60.56.57.87 - ✉ contact.li77@asso-li.fr

www.langageetintegration.fr